



26 février 1991

SESSION ORDINAIRE 1990-1991

PROPOSITION DE RESOLUTION
tendant à garantir l'emploi du français dans les manifestations et
réunions culturelles ou scientifiques
(déposée par M. Drouart et c.s.)

Considérant que l'une des responsabilités prioritaires de l'Assemblée de la Commission communautaire française est la défense et l'illustration de la langue française.

Considérant la résolution sur l'usage du français dans les congrès et colloques internationaux, résolution prise par le Bureau de l'AIPLE, à Tunis, le 6 juillet 1990.

Considérant que cette résolution appelle la vigilance des parlements des pays francophones sur le caractère inacceptable d'une situation qui interdit en réalité à des scientifiques francophones de s'exprimer dans leur langue.

Considérant que cette vigilance doit dépasser le seul domaine scientifique.

Considérant la proposition de résolution déposée au Conseil de la Communauté française exprimant les mêmes préoccupations,

l'Assemblée de la Commission communautaire française demande à l'Exécutif :

- de veiller à ce que, pour les manifestations culturelles organisées dans la Communauté française, les organisateurs prévoient que le français soit la langue principale tant pour les relations publiques que comme langue de travail et pour la publication des travaux;
- de n'octroyer aucune caution ou appui à tous congrès, colloques, manifestations, publications qui excluraient la langue française;
- de prévoir une aide financière en faveur des organisations culturelles ou scientifiques qui recourent à des traducteurs ou des interprètes en vue de permettre l'utilisation du français comme langue de travail et de publication.

A. DROUART
E. HUYTEBROECK
J. DE COSTER
H. HASQUIN
O. MAINGAIN
N. de T'SERCLAES